

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-728

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 17**

À l'alinéa 18, supprimer les mots :

« ainsi qu'aux immeubles faisant partie du patrimoine national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel relatif au II de l'article 17.